

Saint Alban Leysse, le 02 octobre 2020

Lieutenant-colonel Pascal BOJUC Président de l'Union Départementale Des Sapeurs- Pompiers

Madame Pascale FARRER Secrétaire Générale

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 20120 DE L'UDSP 73 Mercredi 23 septembre 2020 à Aiguebelle

La réunion commence à 19h10

Pascal BOJUC, Président de l'U.D.S.P. 73 souhaite la bienvenue aux personnes présentes et salue la présence du contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur du SDIS. Il excuse le président du conseil d'administration du SDIS, le directeur départemental adjoint et Isabelle Garcia, médecin cheffe départemental.

Il remercie les membres du CA qui ont activement participé à l'organisation de cette assemblée générale dans une période complexe.

Une minute de silence est observée en mémoire des adhérents qui nous ont quitté cette année. Le président salue tout particulièrement la mémoire de Simon BALMON, ancien chef du CS d'Aiguebelle, bâtisseur du centre de « Portes de Maurienne », trésorier puis vice-président de l'UDSP dans les années 1990 et membre d'honneur.

A son arrivée, le président remercie le maire délégué d'Aiguebelle de sa présence, et pour la mise à disposition, comme chaque année, de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire insiste dans son mot d'accueil sur l'importance de l'UDSP et des amicales, notamment dans cette période, pour les aides et le soutien social qu'elles mettent en place.

Le président déclare ouverte l'assemblée générale 2020.

En l'absence du quorum, le président déclare l'assemblée générale extraordinaire ouverte

Suite à l'émargement, sont présents : 39 adhérents Nombre de pouvoirs : 61 Soit un total de 100 votants.

Le président présente l'ordre du jour :

- Informations générales
- Approbation du PV AG du 17 mai 2019
- Bilan moral
- Bilan financier 2019, budget prévisionnel 2020
- Plan d'action JSP
- Cotisations 2021
- Modifications statuts et règlement intérieur
- Actualités et point sur les commissions
- Questions diverses
- Clôture par DDSIS

1 – Informations générales

- Nombre total d'adhérents au titre de l'année 2020 : 2886, répartis selon les catégories suivantes : 1909 SPP et SPV 85 PATS 181 JSP 641 Anciens 70 Membres associés
- Le secrétariat de l'UDSP vient d'être renforcée depuis début septembre, avec le recrutement d'Emma Cohen. Elle effectuera 21 heures par semaine dans le cadre d'un contrat d'alternance en BTS « Gestion PME »,
- Le congrès national à Marseille est annulé (reporté en 2021) ; les AG MNSP, ODP et FNSPF devraient se dérouler sur Paris les 16 et 17 octobre prochain,
- Distribution des calendriers : Pas de remise en cause, mais demande du respect strict des mesures barrières, comme précisé dans l'information diffusée par mail aux présidents d'amicales et chefs CIS,
- Sainte Barbe : Le SDIS et l'UDSP prévoient de communiquer sur la tenue des fêtes de la Sainte Barbe de fin d'année. Les cérémonies, qui permettent de respecter les distanciations pourraient être maintenues. Par contre les parties conviviales (apéritif, repas...) risquent surement de ne pas être autorisées.
- Collectif SPV : L'UDSP a présenté une liste SPV pour la CATSIS et le CCSPV :

Commission administrative et technique des SIS

Titulaires Suppléants
SPV: Collège des non-officiers SPV:

Collège des non-officiers SPV:

Sergent PARDO Loïc, CSM Valloire Adjudant-chef DURAND Nicolas, CIS Chambéry Caporal-Chef LAURENCY Johann, CSP Bourg-Saint-Maurice

Collège des officiers SPV:

Lieutenant DUSSOLLIER Alexandre, CIS Les Bauges Lieutenant GAZZOLA Julien, CS Val Tamié Sergent-chef PATEREK Freddy, CS St Michel de Maurienne Sapeur 1ere classe MOIROUX Erwan, CS Chautagne

Caporal PACCALET Antoine, CS Bozel Collège des officiers SPV:

Capitaine BEAUMONT Paul, CSM Valloire Infirmière DELMAR Ludivine, SSSM

Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires <u>Titulaires</u> <u>Suppléants</u>

Sapeur 1^{èse} classe BLANC-TAILLEUR Emma, CSP Moutiers Caporal-Chef CHAMOUSSET Isabelle, CSP Chambery Sergent Chef OUDOT Eric, CS Beaufort Adjudant Chef AUCLAIR Xavier, CS Lanslebourg Lieutenant BERNERD Ludovic, CS Novalaise

Lieutenant BERNERD Ludovic, CS Novalaise
Lieutenant ANCELIN Pierre-Benoit, CSP Modane
Capitaine RISS Claire, SSSM

Sapeur 1^{èse} classe CHRISTIN Michaël, CS Sud Lac Caporal-Chef ARMAND Alexandre, CS Montmélian Sergent Chef LOBO Christophe, CSP Albertville Adjudant TRANCHANT Sébastien, CS La Rochette Capitaine BEAUMONT Paul, CSM Valloire

Lieutenant DEVERCHERE Mickaël, CSP St Jean de Maurienne Infirmière DELMAR Ludivine, SSSM

Le président souligne une bonne mobilisation des SPV qui a généré un peu plus de candidatures que de besoins et qui a donc nécessité un arbitrage.

2 - Approbation du PV de l'AG 2019

Le président demande s'il y a des observations ou des remarques sur le PV de l'AG 2019. En l'absence, le PV de l'AG 2019 est approuvé à l'unanimité.

3 - Bilan moral 2019

Présenté par Pascal BOJUC,

Monsieur le Maire

Monsieur le Contrôleur Général

Il faut bien reconnaître que cette année 2020 assez particulière, engendre pas mal de morosité et d'interrogations au sein de la population, mais aussi au sein de la profession. La quasi-totalité des manifestations ou des grands rendezvous statutaires ou associatifs ont été annulés ou reportés, y compris la journée nationale des sapeurs-pompiers.

Plus spécifiquement au niveau du réseau fédéral, on a vu le report de l'AG de l'union régionale et puis bien sûr l'annulation toute récente du congrès national prévu à Marseille.

Côté UDSP, outre le report de cette AG, tout d'abord programmée au mois de mai, nous avons assisté à la baisse, durant le confinement, des activités de formation, des DPS ou encore des prestations de la clique, ce qui nous laisse entrevoir un budget 2020 un peu compliqué.

Mais pour l'instant l'objet de mon rapport porte sur le bilan de l'année 2019, qui elle au contraire a été très active et intense, et qui me permet de dire que notre association se porte plutôt bien.

En effet, l'année 2019 a connu une dynamique importante dans bons nombre de domaines. Il serait trop long de tous les citer, mais il me paraissait toutefois important d'évoquer les principaux :

- Le secourisme avec cette année encore une forte augmentation de l'activité donc du budget : 309 stages réalisés, soit 2 663 stagiaires et plus de 80 formateurs actifs.
- Les DPS avec 15 dispositifs réalisés parmi lesquels les journées portes ouvertes au CERN les 14 et 15 septembre 2019 avec 8 secouristes chaque jour.
- La musique, avec 8 représentations et une présence au congrès national de Bourg en Bresse
- Les JSP et les encadrants ou formateurs qui au-delà des formations et manœuvres sont toujours présents, sur les cérémonies, les manifestations et notamment la journée nationale à Chambéry.

Dans ce domaine, je veux souligner le travail important entamé en 2019 par Jérôme et Steeve Louraichi, puis poursuivi par Lionel Dagand, aujourd'hui référent SDIS pour les JSP, travail qui a permis de déboucher en 2020 sur un vrai plan d'action partagé avec le SDIS.

- Le sport avec l'organisation des championnats de France de ski alpin à Valloire les 22 et 23 mars 2020. A souligner une importante participation et une belle réussite. Merci beaucoup aux organisateurs et notamment Nicolas.
- Les anciens avec une belle journée organisée à Pralognan le 14 juin 2019 par l'amicale et le CIS sous le pilotage de Marc avec la présence de près de 150 participants. Merci aux organisateurs.
- Un mot sur le Téléthon, puisque l'UDSP et le SDIS ont été mis à l'honneur en emmenant des malades au sommet de l'Albaron (3637 m), en lien avec l'AFM, France2, la Fédération Nationale. Une aventure plus humaine que sportive.
- Et aussi l'édition du 9ème MSD qui cette année encore a permis de reverser près de 9 000,00 € à l'ODP. L'idée de « marquer le coup » pour les 10 ans en 2020 est forcément décalée d'1 an.

Le téléthon et l'ODP me permettent tout naturellement de faire le lien avec la commission sociale, qui a encore fait un travail remarquable tout au long de l'année.

Nos recettes propres (Secourisme, DPS, musique...) nous ont permis d'augmenter de près de 25 % les aides prévues au budget initial (aides d'urgence, pupilles, CSF...).

La volonté de l'UDSP est aussi de faire du lien avec les Pupilles et leurs familles, au travers de journées ou weekend, comme à Entremont en 2019 ou Pralognan début 2020. La prochaine journée prévue à Tignes cet été a dû être reportée.

Merci à tous ces centres et amicales qui se mobilisent pour ces organisations.

Vous l'avez compris, plus que jamais l'UDSP reste l'affaire de tous, et il est essentiel que chacun se sente concerné si on veut que notre réseau solidaire perdure et continue à apporter aide et soutien aux collègues et familles en difficulté.

Pour votre information, nous avons pris en compte 4 nouveaux pupilles à ce jour en 2020.

Pour conclure, je voulais ici remercier le Directeur pour la confiance qu'il nous accorde, et pour le soutien et les moyens qu'il met à notre disposition. Je le sais vigilant sur la situation des agents et je me réjouis de ce travail en symbiose notamment sur des dossiers parfois sensibles.

Je voulais aussi remercier tous les membres du CA, plus spécialement ceux qui sont les plus actifs au quotidien, Pascale, Luc, Patrice et Nicolas, Jérôme, Jean Marie, Jean Noël, Nathalie, Marc, etc...

Et puis forcément, merci à Patricia qui assure le suivi au quotidien,

Plus largement merci aux présidents d'amicales et à tous ceux qui s'impliquent dans le fonctionnement de l'UDSP.

Merci de votre attention

Vote du bilan moral 2019

Pour: 100 Contre: 0 Abstention: 0

Le bilan moral 2019 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

4 - Bilan financier 2019

Présenté par le président

Le président confirme que l'année 2019 a été intense et a vu ses activités se développer. Cela se traduit par un budget 2019 excédentaire de 43 134,45 euros qui s'explique par :

- La reprise du reliquat 2018 soit 15 829,81 euros
- L'augmentation des formations de secourisme : + 25 207,36 euros
- L'augmentation des DPS et notamment celui du CERN : + 9 459,95 euros
- Des dépenses non réalisées : Déplacement JSP (3 500 euros), Communication (1 500 euros) Musique (2 000 euros), déplacement congrès : 2 000 euros

Il convient de noter une augmentation de près de 25 % pour l'action sociale (aides d'urgence...).

U	DSP SAVO	IE - BUDO	GET 2019				
DEP	ENSES		RECETTES				
Catégorie	Budget	Réalisé	Catégorie	Budget	Réalisé		
			Reliquat 2018	€ 15 800,00	€ 15 829,81		
Action Sociale	€ 17 700,00	€ 24 045,60	Action Sociale	€ 500,00	€ 2870,00		
Anciens SP	€ 3 500,00	€ 5 000,61	Anciens SP	€ 2 500,00	€ 3 386,00		
Salaire assistante	€ 20 000,00	€ 22 969,85	Salaire assistante	€ -	€ -		
Cérémonies	€ 1550,00	€ 1 156,15	Cérémonies	€ -	€ -		
Communication	€ 3 080,00	€ 1883,92	Communication	€ -	€ -		
Congrès national Vannes	€ 2800,00	€ 771,14	Congrès national	€ 200,00	€ 187,28		
Cotisations	€ 88 700,00	€ 90 285,54	Cotisations	€ 124 200,00	€ 122 000,56		
DPS	€ 10 800,00	€ 8 785,17	DPS	€ 10 000,00	€ 17 445,12		
Finances	€ 11 700,00	€ 13 636,35	Finances	€ 100,00	€ -		
Fonctionnement structure	€ 39 200,00	€ 28 938,39	Fonctionnement structi	€ 40 000,00	€ 39 895,73		
JSP	€ 21 100,00	€ 17 488,87	JSP	€ -	€ 55,28		
Musée	€ 2 700,00	€ 2 154,73	Musée	€ -	€ -		
Musique/garde au drapeau	€ 8 500,00	€ 5413,39	Musique/garde au drap	€ 5 000,00	€ 5 340,00		
Secourisme	€ 71 600,00	€ 61 947,64	Secourisme	€ 122 000,00	€ 137 555,00		
Sport	€ 8 500,00	€ 5 676,42	Sport	€ 4 336,48	€ 2 024,00		
Téléthon	€ 700,00	€ 189,28	Téléthon	€ 700,00	€ 308,40		
Véhicules	€ 5 050,00	€ 5 070,78	Véhicules	€ 1 000,00	€ 649,10		
Investissement	€ 9 000,00	€ 9 000,00					
TOTAL DEPENSES	€ 326 180,00	€ 304 413,83	TOTAL RECETTES	€ 326 336,48	€ 347 546,28		
BALANCE BUDGETAIRE: PREVUE: 156,48 euros REALISE: 43 134,45 euros							

Argent disponible sur les comptes et livrets :

Comptes courants

Compte courant Caisse d'Epargne : 45 899,65 euros Compte courant Crédit Agricole : 39 988,84 euros

Disponible sur livrets

Compte sur livret Crédit Agricole : 129 310,61 euros Compte sur livret Caisse d'Epargne : 740,57 euros Compte livret A Caisse d'Epargne : 48 128,28 euros

A l'issue de ces présentations, le président fait part du bilan du cabinet comptable, réalisé par monsieur Romain VALLET du cabinet Magnin-Gecors (*Voir rapport en annexe I*).

Le président donne ensuite la parole à Nicolas THOMAS, représentant des « commissaires aux comptes », qui a procédé à la vérification des comptes avec Aurélie BAUER (Voir rapport en annexe II).

Il précise qu'avec les processus internes mis en place par l'UDSP, le contrôle a été facilité au niveau lecture et recherche. De même, le suivi des remboursements de frais apparaît plus clair et rigoureux.

Il note quelques précisions qui peuvent encore être apportées notamment au niveau de l'identification des recettes (cotisations et secourisme).

Le président précise que ce travail est déjà en cours.

En l'absence de questions, le président met le bilan financier 2019 au vote.

Vote du bilan financier 2019

Pour: 100 Contre: 0 Abstention: 0

Le bilan financier 2019 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

5 - Budget prévisionnel 2020

Présenté par le président,

Un premier budget prévisionnel 2020 avait été construit en début d'année, sur la base d'un volume identique aux années précédentes (un peu plus de 300 000,00 € comme décrit dans les colonnes « *comparatif* » du tableau ciaprès).

Suite à la pandémie COVID et au confinement qui a fortement réduit les activités et donc les dépenses, mais encore plus les recettes (secourisme, DPS, musique...), le budget prévisionnel a été réactualisé, afin d'être plus conforme à la réalité.

De ce fait, il est présenté à l'assemblée un BP 2020 laissant entrevoir un déficit prévisionnel d'un peu plus de 10 000,00 €.

Toutefois, la forte reprise constatée du secourisme, si elle perdure, pourrait permettre d'équilibrer le budget 2020.

DEPENSES			RECETTES			
Catégorie	BP 2020	Comparatif	Catégorie	BP 2020	Comparatif	
			Reliquat 2019	€ -	€ -	
Action Sociale	€ 14 200,00	€ 17 200,00	Action Sociale	€ -	€ -	
Anciens SP	€ 300,00	€ 3 500,00	Anciens SP	€ -	€ -	
Cérémonies	€ 550,00	€ 1 500,00	Cérémonies	€ -	€ -	
Communication	€ 2 150,00	€ 3 000,00	Communication	€ -	€ -	
Congrès national Marseille	€ 2 400,00	€ 3 000,00	Congrès national	€ -	€ -	
Cotisations	€ 83 700,00	€ 83 700,00	Cotisations	€ 113 200,00	€ 113 200,00	
DPS	€ 3 700,00	€ 9800,00	DPS	€ 3 000,00	€ 12 000,00	
Finances	€ 13 850,00	€ 13 850,00	Finances	€ -	€ -	
Fonctionnement structure	€ 5 700,00	€ 10 000,00	Fonctionnement structu	€ 40 700,00	€ 40 700,00	
Frais de personnels	€ 44 810,00	€ 44 810,00	Frais de personnels			
JSP	€ 14 600,00	€ 21 000,00	JSP	€ -	€ -	
Musée	€ 2 475,00	€ 2 475,00	Musée	€ -	€ -	
Musique/garde au drapeau	€ 5 200,00	€ 8 500,00	Musique/garde au drap	€ 2 000,00	€ 5 000,00	
Secourisme	€ 35 700,00	€ 71 000,00	Secourisme	€ 65 000,00	€ 135 000,00	
Sport	€ 5 500,00	€ 8 000,00	Sport	€ 4 336,48	€ -	
Téléthon	€ 500,00	€ 500,00	Téléthon	€ 500,00	€ 500,00	
Véhicules	€ 5 350,00	€ 5 500,00	Véhicules	€ 250,00	€ 1 000,00	
Investissement	€ -					
TOTAL DEPENSES	€ 240 685,00	€ 307 335,00	TOTAL RECETTES	€ 228 986,48	€ 307 400,00	
BALANCE BUDGETAIRE: -11 698,52 €						

La présentation du budget prévisionnel 2020 n'amène pas de questions ni remarques.

6 - Plan d'Action JSP

Le président ouvre ensuite le dossier JSP.

Il souligne l'important travail réalisé ces dernières années :

- Au titre de l'UDSP par Jérôme Pallu avec la commission JSP et les responsables de sections,
- Au titre du SDIS par Steeve Louraichi, relayé aujourd'hui par Lionel Dagand, avec l'aide des services et groupements (formation, SSSM...).

De ce travail est sorti un plan d'action, décliné en 5 grandes orientations regroupant 54 mesures, qui va être prochainement diffusé aux CIS et BO.

1- Reconnaître, valoriser le milieu JSP

- Valorisation des animateurs et reconnaissance (accès aux formations qualifiantes...),
- Indemnisation en vacations des formateurs et des animateurs par le SDIS (Pour les journées de regroupement et d'évaluation).

2- Clarifier le fonctionnement des JSP dans le management des CIS

- Mutualiser l'organisation au sein des BO Désignation d'un délégué JSP par BO,
- Création du règlement intérieur départemental de la commission JSP.

3- Renforcer le soutien du SDIS et UDSP auprès des sections de JSP

- Réaffirmer la place de l'officier référent départemental des JSP dans l'organigramme du SDIS,
- Renforcer la commission départementale des JSP (Pilotage par un référent désigné),

Cette disposition implique la modification des statuts et du règlement de l'UDSP (ci-après)

- Dédier du temps de secrétariat aux sections JSP (Renforcement secrétariat UDSP).

Cette disposition a un impact sur le montant des cotisations JSP (ci-après)

4- Maintenir la qualité et l'homogénéité de la formation des JSP

- Création de 6 journées de regroupement par BO,
- Réorganisation des évaluations formatives et des passages de niveaux.

5- Affirmer la place des JSP dans la politique de développement du volontariat

- Permettre à chaque CIS d'accueillir des JSP dans le cadre de la section BO.

6 - Modification des statuts et du règlement

Comme expliqué lors du plan d'action JSP, l'objectif est de permettre, lorsque parmi les membres élus du CA, il n'y a personne de volontaire, ou en capacité technique de prendre en charge une commission (JSP ou autres), de désigner un référent parmi l'ensemble des adhérents.

Statuts : Modification de 2ème paragraphe de l'article 15

Article 15: Les commissions

Le Conseil d'Administration s'adjoint des commissions nécessaires à la réalisation de ses différents objectifs. Il décide de la présidence et de la composition de chacune d'entre elles.

Chaque commission est administrée par un membre du Conseil d'Administration qui pourra se faire accompagner par un ou plusieurs référents.

Chaque commission est administrée par un membre du Conseil d'Administration ou à défaut, sur décision du Conseil d'Administration par un référent, membre adhérent de l'UDSP. Chaque responsable de commission pourra se faire accompagner par un ou plusieurs référents.

Sauf conseiller technique spécifique, l'ensemble des membres des commissions doit être membre de l'Union Départementale.

Chaque commission désigne en son sein un rapporteur et un représentant à la commission catégorielle correspondante de l'Union Régionale.

Règlement intérieur : Modification du 1er paragraphe de l'article 12

Article 12: Composition

Sont constituées au sein du Conseil d'Administration des commissions gérées par un membre du Conseil d'Administration ou à défaut, sur décision du Conseil d'Administration par un référent, désigné parmi les membres adhérents de l'UDSP.

Le Conseil d'Administration a la faculté de créer autant de commissions que nécessaire. Chaque commission se réunit autant de fois que les circonstances l'exigent sur convocation de son responsable, sur demande de la majorité de ses membres ou du Président de l'Union départementale.

Les responsables des commissions peuvent s'adjoindre le concours de conseillers techniques. La liste des différentes commissions est annexée au présent règlement intérieur.

En l'absence de questions, le président met au vote les modifications des statuts et du règlement.

Pour: 100 Contre: 0 Abstention: 0

Les modifications des statuts et du règlement sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale.

7 - Cotisations 2021

Il est proposé comme les années précédentes de faire évoluer les cotisations UDSP de 1%.

Le président signale que les cotisations de l'UR n'augmenteront pas et que pour la MNSPF et la FNSPF les cotisations 2020 n'ont pas encore été arrêtées (AG à venir).

<u>Cas spécifique pour les JSP</u>: Afin de participer au coût financier permettant de renforcer le secrétariat, les chefs de sections et la commission JSP ont arrêté une cotisation globale d'un montant de 20,00 € (au lieu de 12,55 € en 2020).

Récapitulatif cotisations 2021										
Catégories	UD		UR		FNSPF		MNSPF		TOTAL	
Categories	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2019	2020
Actifs (SPP et SPV)	18,10€	18,30 €	1,00€	1,00€	11,50€		17,93 €		48,53 €	
PATS	5,25 €	5,30 €	0,30 €	0,30 €	7,10 €		11,13 €		23,78 €	
Anciens - 75 ans	5,25 €	5,30€	0,30 €	0,30 €	7,10 €	Attente AG 2020	4,73 €	Attente AG 2020	17,38 €	Attente cotisations
Anciens + 75 ans	5,25 €	5,30€	0,30 €	0,30 €	7,10€	(congrès	2,87 €	(congrès	15,52 €	MNSP et
Anciens avec activité professionnelle	5,25 €	5,30 €	0,30 €	0,30 €	7,10€	national)	6,13 €	national)	18,78 €	FNSPF
Membres associés, moniteurs civils JSP	5,25 €	5,30 €	0,30 €	0,30 €	0,00€		5,87 €		11,42 €	
JSP	0,10 €		0,30 €		7,10€		5,05 €		12,55€	20,00€

En l'absence d'observations, le président met cette proposition au vote.

Pour: 100 Contre: 0 Abstention: 0

Le montant des cotisations UDSP pour 2021 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale.

8 - Actualités des commissions

1. Cabinet comptable

Sur proposition du bureau, le CA a validé la dénonciation du contrat actuel, qui est global (paie et comptable) et date de 2011.

Si la partie gestion de paie ne pose pas de difficultés, la partie comptable ne correspond plus à l'organisation rigoureuse de suivi des comptes mise en place au sein de l'UDSP depuis 2016.

Une mise en concurrence pour 2 contrats distincts vient d'être lancée. 5 cabinets ont déjà fait des propositions. Le choix sera réalisé par le CA le 3 novembre prochain. Une économie de 3 000,00 ou 4 000,00 € est envisageable.

2. Jeunes Sapeurs-Pompiers

La section de JSP de Bourg Saint Maurice organise le concours régional (RTR) du 22 au 24 mai 2021 – Plus de 500 JSP sont attendus.

Deux dossiers ont été retenus dans le cadre de la convention avec l'ANMONM (Association Nationale des Médaillés de l'Ordre National de Mérite) qui a pour objectif de mettre en valeur et récompenser les actions citoyennes individuelles ou collectives :

- Un JSP de Cœur de Savoie qui a pratiqué un massage cardiaque sur une randonneuse, cet été en Corse, jusqu'à l'arrivée des équipes de secours en montagne,
- La section d'Albertville qui a été présente sur de nombreuses manifestations et cérémonies, et qui a aussi au printemps, participé à la mise en sachet de masques tissus (pour le COVID) à la demande de la Mairie d'Albertville.

3. Action sociale

L'UDSP de la Savoie a pris en charge de 4 nouveaux pupilles en 2020.

Un prix de la fondation « Giacinto Accornero » sera remis à la FNSPF, le 2 décembre 2020, à deux adhérents de la Savoie qui ont eu un accident en service ou vécu un drame familial. Les dossiers présentés ont été retenus grâce au travail incessant et efficace de la commission sociale et notamment de Nathalie. A noter que 2 dossiers avaient déjà été retenus (et récompensés), l'année dernière.

4. Musée - Exposition

Une association a sollicité l'UDSP et le SDIS pour réaliser une exposition de matériel ancien et récent à Bassens (Ferme de Bressieux) dans le cadre d'une conférence sur « l'histoire des incendies du château des Ducs de Savoie ».

L'exposition se déroulera du 12 au 21 octobre. Un appel est lancé pour trouver des adhérents disponibles, afin de transporter et d'installer les pompes à bras et autres matériels, et d'assurer la présentation de l'exposition au public et aux écoles.

En l'absence de questions diverses ou d'observations, le Président reprend la parole pour la conclusion.

Conclusion

Cette assemblée générale, se termine, et il est temps pour moi de conclure avant de passer la parole au Directeur Départemental.

J'ai évoqué une année 2020 compliquée, que ce soit au niveau de l'organisation des évènements ou du budget.

Toutefois, je vous invite tous à ne pas tomber dans une sinistrose, et faire ce pas de recul qui nous permet de garder un brin d'optimisme.

Et si on prend ce recul, on peut par exemple se réjouir en cette fin d'année de la reprise « presque intense » de nos activités de secourisme qui nous permettent de jouer notre rôle d'appui social.

On peut se réjouir aussi de la mobilisation des SPV qui ont fait acte de candidature pour les élections à la CATSIS et au CCDSPV.

On peut encore saluer le travail important et productif qui va permettre l'évolution des sections de JSP au travers du plan d'action et du travail en commun avec le SDIS.

Malgré la situation, l'UDSP continue à avancer et d'autres dossiers et évènements se profilent à l'horizon qui vont bien nous occuper. On a parlé du RTR, mais on se projette aussi sur la journée des anciens à Novalaise, la journée pour les pupilles à Tignes, le Motor Sportive Day, le concours régional de boules à Albens, sans parler de tous les dossiers plus « administratifs » comme le projet d'agrément « Qualiopi » pour le secourisme, le renouvellement de l'agrément pour les DPS, etc....

Restons positifs, et tous ensemble, continuons à avancer !!!

Pour terminer, vous savez (ou pas) que je cesse mes fonctions au SDIS très prochainement. Je continuerai, comme je m'y suis engagé, à assurer la présidence de l'UDSP.

Les prochaines élections partielles au printemps 2022, seront vraisemblablement le moment de passer la main, à un nouveau président, voire une équipe renouvelée, qui apportera une nouvelle dynamique.

Dans l'attente, je déclare close cette assemblée générale. Merci à tous et bonne soirée

Conclusion du DDSIS

En premier lieu, le Directeur remercie les membres du CA de l'union départementale, mais aussi les responsables JSP et autres présidents des amicales pour leur engagement au quotidien. Il souligne que trop souvent on donne la parole à ceux « qui critiquent et qui ne font pas grand-chose » alors qu'il y a beaucoup de gens qui œuvrent au quotidien et souvent dans l'ombre.

Il revient sur le rôle social joué par l'UDSP et sur l'importance de pouvoir aider les collègues en difficultés. Il réfléchit actuellement à une possibilité de soutenir un peu plus encore l'UDSP l'année prochaine.

Enfin il évoque les grands projets et les challenges à venir pour le SDIS, que ce soit en matière de finances, de ressources humaines, ou dans un cadre plus opérationnel (COVID, grands évènements...).

Fin de la réunion à 20h00

Le président de l'UDSP 73

Lieutenant-colonel Pascal BOJUC

ANNEXE I

ATTESTATION DU CABINET COMPTABLE

MG Tarentaise	UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	Page:	15

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS 73 relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan: 475 076 euros

Chiffre d'affaires : 160 035 euros

Résultat net comptable : 1 263 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Aime Le 30/06/2020

Eric TRUCHET Expert-Comptable

ANNEXE II

Rapport des contrôleurs aux comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA SAVOIE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis sur la base du référentiel comptable applicable en France.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en France, telles qu'édictées par l'Autorité des Normes Comptables (Norme 1999-01 du 16 février 1999 consolidée).

Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels, notamment au regard des factures et mouvements bancaires. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en France.

Bilan des comptes au 31/12/2019 :

Caisse d'Epargne : Compte-courant 45 899,65 €

Livret A 48 128,28 € Compte sur livret 740,57 €

Les mouvements bancaires sur le compte-courant s'élèvent au nombre de 648.

Crédit Agricole : Compte-courant 39 988,84 €

Compte sur livret 129 310,61 €

TOTAL $264\ 067,95\ \in$ $(230\ 090,88\ \text{au}\ 31/12/2018)$

Mentions et informations complémentaires

Le respect par l'association de la Loi du 01^{er} juillet 1901 sur les associations sans but lucratif ainsi que des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- les remarques formulées dans les rapports des années précédentes ont été suivies d'effet, à savoir une lecture facilitée des comptes, avec la numérotation des factures et le report sur les relevés de comptes. Le suivi des remboursements de frais est beaucoup plus clair et rigoureux. Toutes les réponses ont pu être apportées aux interrogations des commissaires aux comptes.
- le suivi des rentrées des cotisations des amicales et des recettes liées aux formations mériterait toujours d'être mieux identifié (sur une opération, il y a un décalage de 120€ entre les bordereaux de remise de chèque et le montant réellement versé).

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France ;

Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi du 01^{er} juillet 1901 sur les associations sans but lucratif.

St Alban Leysse, le 18 septembre 2020

Les Commissaires

urélie BAUER